



Article 1. PRESENTATION

La MJC de Beaumont lès Valence, association d'éducation populaire, organise le samedi 10 octobre 2026 à partir de 15h00, la course à pied « La Beaumontoise ».

Les parcours d'environ 7, 14 et 21 km réalisent des boucles partant et arrivant à la salle des fêtes de Beaumont lès Valence et traversent Montélégier, le Parc de Lorient, Beauvallon et d'Etoile sur Rhône (pour le 21 km).

Dans la mesure du possible, une course enfant, non chronométrée, sera organisée au niveau du départ de la course.

Les articles 2 à 22 concernent les courses nature 7, 14 et 21 km.

Article 2. CATEGORIES

Les épreuves de 7, 14 et 21 km sont ouvertes aux licenciés, non licenciés et aux catégories Cadets (7 & 14 km uniquement), Juniors, Espoirs Séniors, Masters, hommes et femmes.

Article 3. CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER

Etre titulaire d'une licence d'Athlétisme (compétition ou santé loisir running ou d'un pass running) FFA en cours de validité.

Pour les autres participants, fournir aux organisateurs un certificat médical, indiquant précisément la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » et datant de moins d'un an à la date de la course.

La FFA propose aussi dorénavant, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à nous remettre avant la course :

<https://pps.athle.fr>

Pour les mineurs participants aux courses 7km et 14km, l'autorisation parentale devra être remplie, signée et accompagnée du certificat médical.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Du fait de la caractéristique course nature, la course n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant.

Par ailleurs, la course n'est pas ouverte aux marcheurs et les bâtons ne sont pas autorisés.

Enfin, la course n'est pas ouverte aux coureurs accompagnés d'animaux domestiques, chien par exemple.

Article 4. INSCRIPTION

Droits d'inscription pour le 7 km

- 10 €uros par internet sur le site
- 12 €uros le jour de la course sur place... si c'est possible

Droits d'inscription pour le 14 km

- 15 €uros par internet sur le site
- 17 €uros le jour de la course sur place... si c'est possible

Droits d'inscription pour le 21 km

- 20 €uros par internet sur le site
- 22 €uros le jour de la course sur place... si c'est possible

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription avant si vous voulez

Privilégier de préférence l'inscription par Internet.

Date limite d'inscription par internet le vendredi 9 octobre 2026 18h...

Le nombre de participants cumulés pour les 3 courses 7, 14 et 21 km est limité à 499.

Un cadeau de bienvenue sera remis aux 350 premiers inscrits.

Les inscriptions sur place (sous réserve de disponibilité) auront lieu le samedi 10 octobre 2026 de 11h00 à 14h. Privilégier l'inscription en ligne.

L'inscription ne sera acceptée que si le dossier est complet : bulletin d'inscription + certificat médical ou licence ou PPS + règlement des frais d'inscription (chèque à l'ordre de MJC Beaumont lès Valence ou espèce le jour de la course).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Courses enfants

Inscription sur place, le jour de la course

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription avant si vous voulez

Article 5. ACCUEIL/DEPART ET ARRIVEE A LA SALLE DES FÊTES DE BEAUMONT-LES-VALENCE

Le départ est fixé à partir de 15h00, par vagues successives, le samedi 10 octobre 2026.

Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler la course est de 03h30mn : passé ce délai le coureur sera mis hors course et il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation.

Article 6. REMISE DES DOSSARDS

Le jour de la course entre 12h30 et 14h30.

Article 7. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera réalisé à l'aide d'un système de puce électronique.

Article 8. POSTE DE RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera disposé à Montéléger pour les 3 courses et un poste supplémentaire sera installé à Beauvallon pour le 14km et le 21km. Dans tous les cas, privilégier l'autonomie en liquide (eau) et en nourriture.

Article 9. RECOMPENSES

Remise des prix à partir de 17h30.

Des récompenses aux 3 premiers au scratch.

Les récompenses seront données sur place uniquement au destinataire, lors de la remise des prix. Si la personne n'est pas présente, le lot reste à l'organisation.

Article 10. RESULTATS

Pour éviter les regroupements, les résultats complets ne seront peut-être pas affichés à l'arrivée de la course. Ils pourront être consultés sur le site Facebook de la MJC et sur le site web et Facebook de la course dès que possible.

Article 11. ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile : La SMACL

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer individuellement.

Chaque concurrent s'engage à ses frais, risques et périls. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, vol ou défaillance physique, avant, pendant ou après la course.

Article 12.

Tout accompagnateur à pied, à bicyclette, en moto, quad... est interdit, sous peine de disqualification.

Article 13. SECURITE

Elle est assurée par l'équipe de bénévoles de la MJC de Beaumont lès Valence, signaleurs, et secouristes.

La course se déroulant sur routes et chemins, chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route, le balisage mis en place par l'organisation et l'environnement.

Article 14. ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de décision d'autorité compétente ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, la MJC de Beaumont-lès-Valence se réserve le droit d'annuler les courses à pied sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 15. ABANDON DE COURSE

En cas d'abandon (notamment un changement de distance en cours de course), le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 16. DISQUALIFICATION

- Dépassement barrière horaire,
- Non-respect d'une consigne d'un bénévole,
- Non-respect du tracé constaté par un bénévole,
- Abandon de détritrus sur le parcours.

L'organisation s'autorise à exclure toute personne ayant un comportement inadapté à la compétition.

Article 17. CONTROLE ANTIDOPAGE

Un contrôle antidopage pourra être réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage).

Article 18.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Article 19.

Tout participant reconnaît et accepte que, par le seul fait de son inscription, il s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement des courses à pied « La Beaumontoise ».

Les participants autorisent les organisateurs et leurs partenaires à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux courses, sur tous supports y compris promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 20. CNIL et RGPD

"Conformément à la loi informatique et libertés, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Sauf opposition de sa part, ses coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs".

Article 21. RÉCLAMATIONS

Les différentes réclamations ne seront entendues que dans les 24 (Vingt-quatre) heures qui suivent la publication du résultat final de la course sur le site internet de la course.

Article 22. RENSEIGNEMENTS

MJC : 04 75 59 56 96

labeaumontoise.mjcbt@gmail.com